



Corporation de la ville de Hawkesbury

Corporation of the Town of Hawkesbury

**Comité des services du développement
économique et tourisme**

**Economic Development and Tourism
Services Committee**

**9 mars 2015
9h00**

**March 9, 2015
9:00 a.m.**

Salle du conseil

Council Chambers

PAGES

- | | | |
|--|---|------|
| 1. <u>Ouverture de la réunion</u> | <u>Call to order</u> | |
| 2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> | <u>Adoption of the agenda</u> | |
| 3. <u>Divulgation de conflit d'intérêt</u> | <u>Disclosure of pecuniary interest</u> | |
| 4. <u>Visiteurs</u> | <u>Visitors</u> | |
| 4.1 Mme Paula Assaly, présidente du Centre culturel Le Chenail, réf. : La Forge (lettre du 27 février 2015) | Mrs. Paula Assaly, president of the "Centre culturel Le Chenail", re: "La Forge" (letter dated February 27, 2015) | 1-2 |
| 5. <u>Urbanisme</u> | <u>Planning</u> | |
| 5.1 M. Jacob Bolduc, FOTENN Consultants Inc., réf. : dossiers en cours | Mr. Jacob Bolduc, FOTENN Consultants Inc., re : ongoing projects | |
| 5.2 Demande d'autorisation selon l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire, dossier CUPR B-142-2014 | Request for approval under section 53 of the Planning Act, file no. UCPR B-142-2014 | 3-7 |
| 6. <u>Construction</u> | <u>Construction</u> | |
| 6.1 Rapport sommaire des permis de construction pour le mois de février 2015 | Summary building permits report for the month of February 2015 | 8-10 |

7.	<u>Développement économique</u>	<u>Economic development</u>
7.1	Rencontre avec les développeurs	Meeting with the developers
8.	<u>Période de questions/commentaires</u>	<u>Question / Comment period</u>
9.	<u>Autres articles</u>	<u>Other items</u>
9.1	Randonnée de Poker	Poker Run
10.	<u>Huis-clos</u>	<u>In-camera</u>
11.	<u>Ajournement</u>	<u>Adjournment</u>



le chenail

2 John, Hawkesbury, Ontario K6A 1X3
lechenail@gmail.com / www.lechenail1975.com
613.632.9555

27 février 2015

'Courriel'

Murielle Drouin

Bonjour Mme Drouin,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique, il m'a fait plaisir de faire votre connaissance pour la première fois. J'apprends aujourd'hui par l'intermédiaire de M. Jean-Claude Miner, les noms de certains membres du nouveau conseil d'administration du Club de pétanque tels que Jocelyne Massé, Hélène Duchesne et Léon Crystal.

Suite à la fermeture de la saison du Club de pétanque, j'aurais cru que M. Parisien et M. Kingsbury auraient fait une transition des dossiers avec vous, sauf il appert que personne vous a renseigné concernant la forge. Soyez réconforté par le fait que rien n'a changé au plan de la forge depuis le départ de M. Kingsbury.

J'ai laissé un message avec Mme Massé pour qu'elle puisse me retourner l'appel et me donner son adresse courriel aussi pour que vous soyez tous au courant au sujet du dossier de la forge.

Location de la forge:

La forge sera située entre la Maison de l'île et le premier cour de pétanque pour des raisons patrimoniales, puisque c'est l'endroit original où était la forge dans les années 1800.

De plus, compte tenu des services d'eau et d'égoût qui doivent être raccordés à la Maison de l'île, la location près de la Maison de l'île est la plus économique.

Il y aura une fenêtre identique à l'ancien cabanon pour votre ordinateur et les enregistrements. Sur le côté nord de la forge qui fera face au cours de pétanque puissent se faire facilement.

Il y aura une espace de rangement et d'entreposage comme il y avait dans l'ancien cabanon que le Club des pétanques partagera avec le Centre culturel Le Chenail. Nous avons fait du ménage dans nos archives nos boîtes seront tous bien placées sur un étagère dans la forge donnant plus d'espace pour circuler.

Comme vous le savez , déjà il y aura deux toilettes publiques et l'édifice deviendra la propriété de la municipalité une fois la construction terminée.

En espérant que ces informations vous apportent un élément de réconfort. Si vous ou les membres de votre conseil avez des questions, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la Maison de l'île. Il nous fera plaisir de vous montrer les plans, surtout.

Je vous souhaite un bon voyage et communiqué avec nous à votre retour,

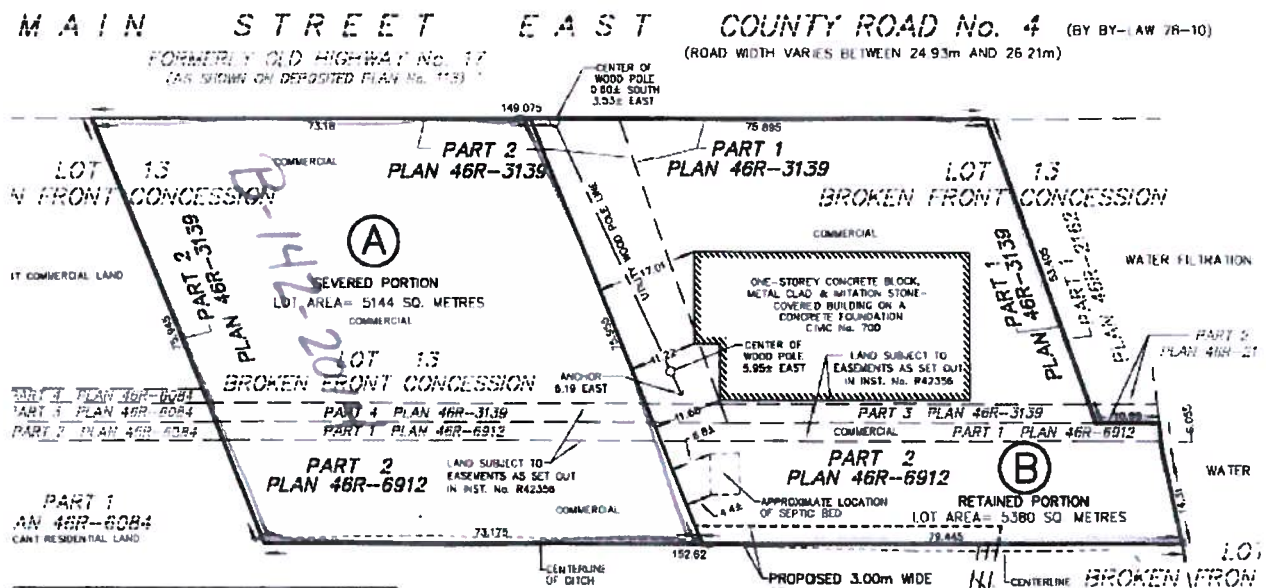
Le Chenail Inc.
Paula J. Assaly, présidente

Note explicative: Demande d'autorisation selon l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O 1990. Proposition de division de terrain chemin de Comté 4 Secteur ouest de Hawkesbury

- Lot 13, Concession BF, ancien canton de Hawkesbury ouest
- Dossier CUPR No.: B-142-2014

ORIGINE DE LA DEMANDE:

Le 15 janvier 2015, la ville a reçu une demande complète d'autorisation selon l'article 53(1) de la Loi sur l'aménagement du territoire. Les requérants, M. Robert Lefebvre et Mme Judith Lefebvre, proposent de détacher une partie de terrain vacant totalisant une superficie de 5144 mètres carrés et de retenir un terrain commercial (Piscines et Spas Parco) totalisant une superficie de 5380 mètres carrés. Une servitude longeant la partie sud du terrain retenu (B) fait également l'objet de cette demande pour faciliter l'accès et l'installation des services future.



ANALYSE:

Le terrain concerné est désigné sous l'affectation du secteur des politiques commerciales communautaires au Plan officiel de la ville et zoné «district commercial routier» sous la cédule A du règlement de zonage no. 20-2012. Selon mon analyse, la présente demande d'autorisation s'avère conforme aux dispositions du règlement de zonage, plus précisément avec l'article 3.16 - normes de district commercial routier – CH.

3.16 HIGHWAY COMMERCIAL ZONE (CH) STANDARDS

NON-RESIDENTIAL USES	Frontage	Lot Area (Min)	Yards Front (F) Exterior Side Yard (ESY) Interior Side Yard (ISY) Rear Yard (R)	Max Lot Coverage	Landscaped Area (min)	Max Building Height
	30 m	No minimum	F-6m, ESY – 6m, ISY - 3 m which shall increase to 6m where adjacent to a residential zone, R – 7.5m	40%	10%	11 m
Accessory Uses	In accordance with the provisions of Section 2.1					
Additional Provisions	<ol style="list-style-type: none">1. No portion of any fuel pump island shall be located closer than 6 metres to any lot line or within a sight triangle2. The open storage of goods or materials shall be permitted only to the rear of the main building provided that:<ol style="list-style-type: none">a. such open storage is accessory to the use of the main building;b. such open storage complies with the yard requirements of this by-law; andc. such open storage does not cover more than 40% of the lot area.					

Ceci étant dit, la demande ne précise pas si des aménagements futures sont prévu sur la parcelle de terrain détaché (A).

Nous comprenons également que ce terrain n'est pas raccordé aux systèmes d'eau et d'égout de la ville. L'article **2.2.6 services municipaux d'aqueduc et d'eaux usées** du Plan officiel des Comtés unis précise que l'aménagement en milieu urbain sera permis seulement lorsque la municipalité locale confirme qu'il existe des capacités de réserve suffisantes dans les systèmes municipaux d'égouts et d'aqueduc conformément aux directives et règlements du ministère de l'Environnement.

Nonobstant cette politique, l'article **4.1.4.1 Politiques générales** du Plan officiel de la ville stipule ce qui suit : *De façon générale, tous les aménagements doivent être réalisés uniquement s'ils disposent de tous les services municipaux d'adduction d'eau et d'eaux usées. Il est possible de faire une exception concernant les terres situées à l'ouest du 700, rue Main Ouest, lesquelles disposent d'une façade sur la rue Main où de tels services ne sont pas disponibles et uniquement si l'aménagement proposé est de nature industrielle, aucun usage résidentiel ne sera permis. Un tel aménagement doit être entièrement raccordé aux services municipaux dès que ceux-ci seront disponibles.*

À la lumière de ce qui précède, la présente demande s'avère conforme au Plan officiel de la ville ainsi qu'à celui du Plan officiel des Comtés unis.

RECOMMANDATION :

Attendu que la demande respecte les intentions du plan officiel et du règlement de zonage.

Attendu que la partie restante demeure conforme aux dits instruments d'urbanisme.

Attendu que le nouveau lot créé aura les servitudes et celle-ci sont enregistrées pour l'ajout et l'entretien des services futures d'eau et d'égout le long de la limite sud du terrain.

Nous recommandons au Conseil municipal d'acquiescer à la demande d'autorisation CUPR no. B-142-2014.

Sylvain Boudreault,
Urbaniste junior / Conseil

AVIS D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

B-142-2014

**Comtés unis de Prescott et Russell
Autorité approbatrice des autorisations**

AVIS EST DONNÉ que l'Autorité approbatrice des autorisations des Comtés unis de Prescott et Russell a reçu une demande d'autorisation selon l'article 53(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990*.

Selon l'article 53(5)(a) de la *Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O., 1990* l'Autorité approbatrice doit circuler cet avis aux personnes et organismes publics incluant les propriétaires/locataires à l'intérieur de 60 mètres (200 pieds) de la propriété affectée.

But et effet

Robert Lefebvre & Judith Lefebvre propose(nt) de détacher un terrain pour la création d'un nouveau lot.

Une carte index qui démontre l'emplacement approximatif du terrain sujet de la demande est incluse au verso de cet avis.

Si une personne ou un organisme public, qui demande le renvoi d'une décision de l'Autorité approbatrice des autorisations des Comtés unis de Prescott et Russell, n'a pas présenté une demande écrite avant que l'Autorité approbatrice ait donné ou refusé son autorisation provisoire, la Commission des affaires municipales de l'Ontario peut rejeter l'appel.

Si vous désirez être avisé de la décision de l'Autorité approbatrice des autorisations des Comtés unis de Prescott et Russell en ce qui concerne la demande proposée, vous devez en faire une demande écrite à l'Autorité approbatrice des autorisations. Ceci vous donnera droit d'être avisé d'un appel possible à la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Même si vous êtes la partie qui a gain de cause, vous devez demander une copie de la décision car la décision de l'Autorité approbatrice des autorisations pourrait faire appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario par le demandeur ou une personne du public.

Pour faire appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario, vous devez envoyer une lettre à l'Autorité approbatrice des autorisations des Comtés unis de Prescott et Russell indiquant vos raisons pour faire appel. Vous devez inclure les frais d'appel de 125.00 \$ pour chaque demande dont vous faites appel, payé par chèque payable au Ministre des finances de l'Ontario.

Des renseignements supplémentaires en ce qui concerne cette demande sont disponibles au bureau de Morcellement des terres, au 59, rue Court, L'Orignal (Ontario), K0B 1K0, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h 30. Vous pouvez aussi appeler le 1-800-667-6307 ou le (613) 675-4661, poste 7101.

AVIS en date du 8 janvier 2015

NOTICE OF A CONSENT APPLICATION

B-142-2014

**United Counties of Prescott and Russell
Consent Approval Authority**

TAKE NOTICE that the Consent Approval Authority of the United Counties of Prescott and Russell has received an application for consent under Section 53(1) of the *Planning Act, R.S.O. 1990*.

Pursuant to Section 53(5)(a) of the *Planning Act, R.S.O., 1990* the Consent Approval Authority has to circulate this notice to the prescribed person and public bodies including all adjacent owner/tenants within 60 metres (200 feet) of the proposed severance.

Purpose and Effect

Robert Lefebvre & Judith Lefebvre propose(s) to sever a parcel of land to create a new lot.

A key map showing the approximate location of the proposed consent is included on the reverse side of this Notice.

If a person or public body that files an appeal of a decision of the United Counties of Prescott and Russell Consent Approval Authority in respect of the proposed consent does not make written submission to the Approval Authority before the Official gives or refuses to give a provisional consent, the Ontario Municipal Board may dismiss the appeal.

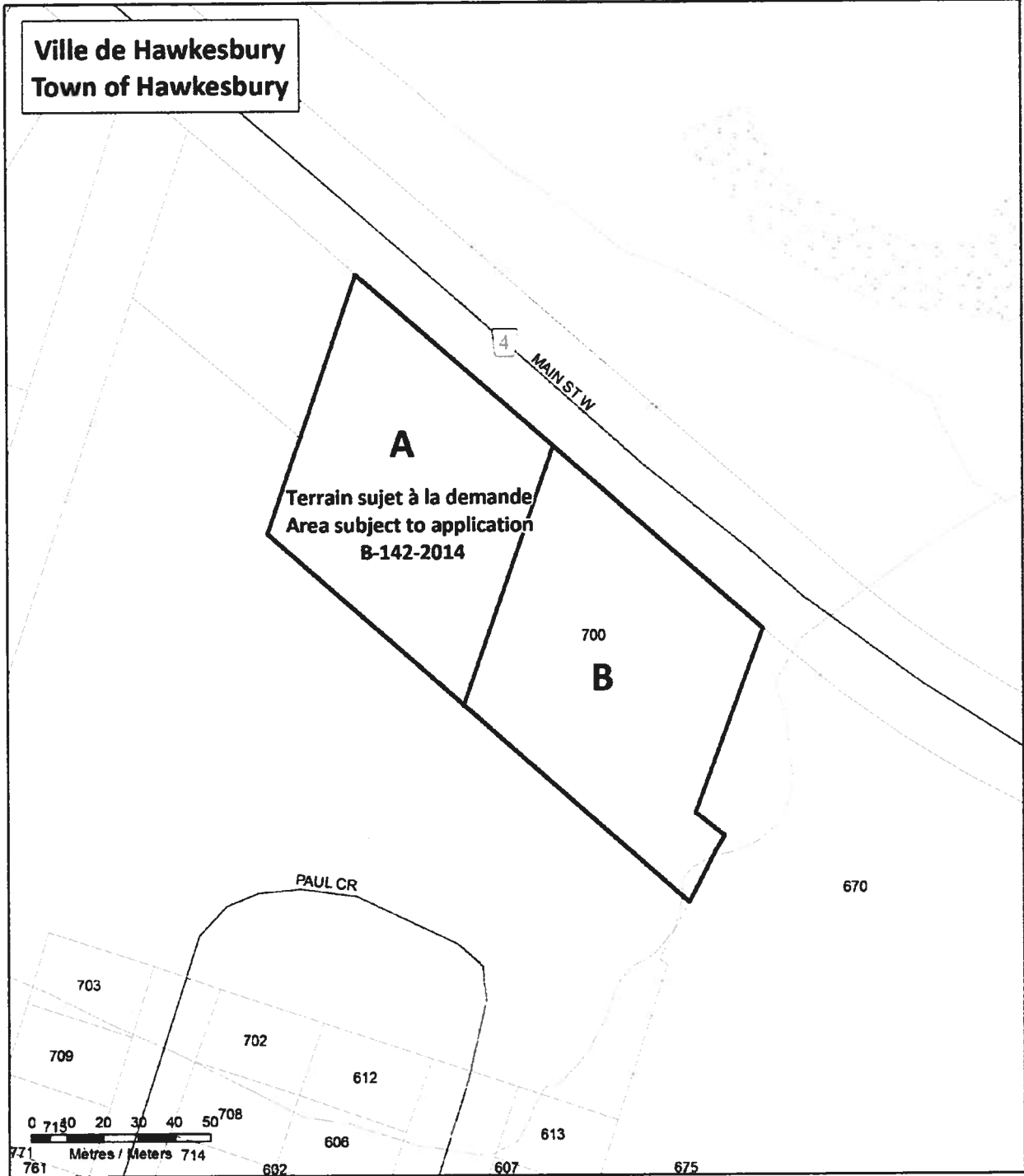
If you wish to be notified of the decision of the Consent Approval Authority of the United Counties of Prescott and Russell in respect of this application you must submit a written request to the Consent Approval Authority. This will also entitle you to be advised of a possible Ontario Municipal Board Hearing. Even if you are the successful party, you should request a copy of the decision since the Consent Approval Authority's decision may be appealed to the Ontario Municipal Board by the Applicant or another member of the public.

To appeal the decision to the Ontario Municipal Board, send a letter to the Consent Approval Authority of the United Counties of Prescott and Russell outlining the reasons for the appeal. You must enclose the appeal fee of \$125.00 for each application appealed, paid by cheque, made payable to the Ontario Minister of Finance.

Additional information concerning this application is available at the offices of the Land Division at 59 Court Street, L'Orignal, Ontario K0B 1K0, Monday through Friday from 8:30 a.m. to 12:00 p.m. and 1:00 p.m. to 4:30 p.m., or you may call 1-800-667-6307 or (613) 675-4661, extension 7101.

NOTICE dated January 8, 2015

Ville de Hawkesbury
Town of Hawkesbury



Légende / Legend

- Terres humides / Wetlands
- Boisés / woodlands

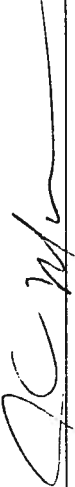
A - Lot détaché - Severed Lot - 55 369.5 pi²/ft² +/- (5 144 m²) +/-
B - Lot retenu - Retained Lot - 57 909.8 pi²/ft² +/- (5 380 m²) +/-

Date: 1/7/2015

VILLE DE HAWKESBURY / TOWN OF HAWKESBURY

SUMMARY BUILDING PERMITS 2015

Mois/ Month	Unités créées Units	RESIDENTIEL		RESIDENTIAL		COMMERCIAL		COMMERCIAL	
		Nouveau/ New	Reparations/Repairs	Additions	Reparations/Repairs	Nouveau/ New	Additions	Reparations/Repairs	
	Created	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
Jan./Jan.	0	0	0.00 \$	2	11,000.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Fév./Feb.	0	0	0.00 \$	3	19,000.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Mars/March									
Avril/April									
Mai/May									
Juin/June									
Juillet/July									
Août/Aug.									
Sept.									
Oct.									
Nov.									
Déc./Dec.									
Total	0	0	0.00 \$	5	30,000.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$
Nombre total de permis émis (incluant démolition) /									
Total number of permits issued (including demolition):		5							
(Commercial-réparations comprend permis pour enseignes)									


 Jean-Claude Miner, CRBO, CRBO
 Chef du Service du bâtiment / Chief Building Official

Mois/ Month	INDUSTRIEL		INDUSTRIAL		INSTITUTIONNEL		INSTITUTIONAL		DEMOLITION Total Res #
	Nouveau/ New		Réparations/Repairs		Nouveau/ New		Réparations/Repairs		
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$	
Jan./Jan.	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0
Feb./Fév.	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0
March/Mars									
April/Avril									
May/Mai									
June/Juin									
July/Juillet									
Aug./Août									
Sept.									
Oct.									
Nov.									
Dec .									
Total	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00 \$	0

SUMMARY - BUILDING PERMITS 2015

MONTH	REVENUES	YEAR: 2015		YEAR: 2014	
		NO. OF PERMITS	VALUE OF CONSTRUCTION	NO. OF PERMITS	VALUE OF CONSTRUCTION
JAN	270.00 \$	2	11,000.00 \$	9	453,500.00 \$
FEB	528.00 \$	3	19,000.00 \$	6	77,981,000.00 \$
MAR		0	- \$	13	997,000.00 \$
APR		0	- \$	13	375,300.00 \$
MAY		0	- \$	21	166,050.00 \$
JUNE		0	- \$	24	257,550.00 \$
JULY		0	- \$	33	1,230,000.00 \$
AUG		0	- \$	17	324,000.00 \$
SEPT		0	- \$	19	99,800.00 \$
OCT		0	- \$	20	389,800.00 \$
NOV		0	- \$	11	480,600.00 \$
DEC		0	- \$	13	153,500.00 \$
TOTAL	798.00 \$	5	30,000.00 \$	199	82,908,100.00 \$